



Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
73^{ème} session
Examen de la République démocratique du Congo

8 juillet 2019

Madame la Présidente,

Franciscans International avec WILPF, Cordaid, Afrewatch, Action de Carême et le Centre d'Aide Juridico-Judiciaire ont soumis à votre attention un rapport conjoint¹ sur les impacts de l'exploitation minière industrielle et artisanale sur les droits des femmes en République Démocratique du Congo.

L'exclusion des femmes des processus de prise de décisions dans le secteur minier a un impact direct sur leurs moyens de subsistance. Les communautés en zones minières sont souvent déplacées de leurs terres par des entreprises minières sans consultation préalable ni compensations justes et équitables et sans alternatives de terres de remplacement ni de cadre de réinstallation.

Ces déplacements affectent davantage les femmes étant donné qu'elles effectuent la plupart des travaux agricoles, et sont par conséquent contraintes de trouver d'autres moyens de subsistance pour leurs familles. Les communautés locales, en particulier les femmes, sont également victimes des impacts de la pollution des entreprises minières avec de graves conséquences sur leur santé et leur environnement immédiat.

Nous demandons donc au Comité de recommander au gouvernement de :

- Garantir la participation effective des communautés locales, particulièrement des femmes, dans toutes les phases de développement des projets miniers qui ont des incidences sur leurs terres ;
- Assurer une indemnisation adéquate ainsi que la réinstallation des communautés locales affectées par les projets miniers à grande échelle, tout en prenant en compte les impacts spécifiques des délocalisations sur les femmes qui devront être reflétés dans les processus d'indemnisation ;

¹ Le rapport est disponible à :

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCEDAW%2fCS9%2fCOD%2f35171&Lang=fr

- Assurer la mise en œuvre effective des mesures de protection de l'environnement dans le secteur minier.

Dans les mines artisanales, les femmes travaillent dans des conditions déplorables sans bénéficier d'aucune mesure de protection sociale. Des croyances discriminatoires relèguent les femmes à des tâches subalternes particulièrement toxiques, notamment le pilage, le tri et tamisage des minerais sans aucune protection.

Les femmes autour des mines artisanales souffrent souvent des pathologies dermatologiques et respiratoires, des infections ainsi que des problèmes gynécologiques. Les femmes et les filles sont également confrontées à de multiples formes de violences basées sur le genre dont le viol, le mariage forcé et précoce, les grossesses précoces et la prostitution forcée, ainsi qu'au risque élevé d'être infectées du VIH/SIDA. Par conséquent, nous demandons au Comité d'exhorter le gouvernement à élaborer une stratégie nationale de protection et de sécurisation du travail des femmes dans le secteur minier artisanal en consultation et avec la participation effective de la société civile.

Nous vous remercions !